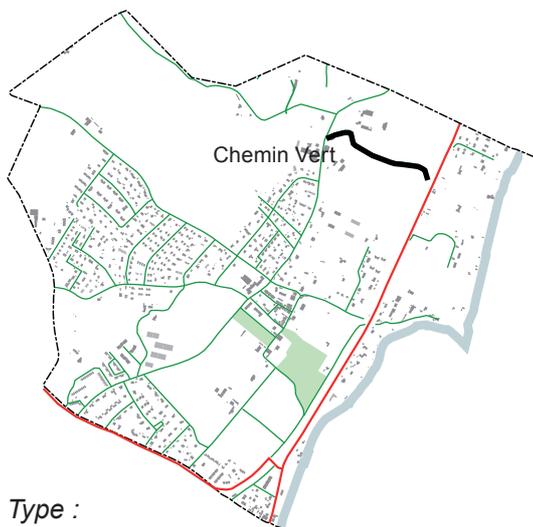


G.1 Analyse des qualités et dysfonctionnements



Type :
Chemin piéton



1
Entrée - sentier non rattaché aux aménagements existants



2
Forte arborisation - qualité paysagère



3
Arrivée en «Cul-de-sac» devant les voies CFF



4
Traversée à établir à travers les bois

Cet itinéraire piéton offre de grandes qualités paysagères en bordure d'un cours d'eau, mais s'arrête actuellement de façon brutale et sans indication en amont, au devant des voies CFF.

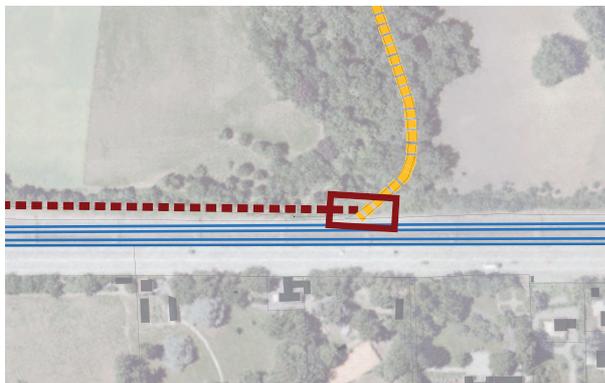
Pour garantir sa continuité, un chemin est à créer le long des lignes CFF en limite parcellaire sur le domaine privé Franck Müller afin de rejoindre le Chemin des Troiselles qui amène les promeneurs au centre du village. Un deuxième raccordement sur la Route de Malagny est envisageable également au contact de terrains privés.



CHEMIN VERT

G

G.2 Etat actuel



L'absence de passage souterrain ne permet pas d'établir une descente directe jusqu'au lac : la continuité doit s'effectuer en limite des voies CFF.



G.3 Propositions



Référence : Franchissement de ruisseaux
(source : <http://vppyr.free.fr/>)



Référence : Franchissement de ruisseaux
(source : <http://capucyne.over-blog.com/>)

Le franchissement du cours d'eau et la déclivité du terrain implique la mise en oeuvre d'une passerelle et d'escaliers qui doivent préserver le caractère sauvage et naturel du site, respecter l'espace du cours d'eau et prendre en compte les risques de crues.

La réalisation de ces mesures doit respecter les procédures forestières, notamment en ce qui concerne les autorisations de défrichage ou d'exploitation préjudiciable.

